

GRUPE	<b>15</b>	HERBICIDE
-------	-----------	-----------

## Herbicide METALLICA

USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable pour la suppression sélective des mauvaises herbes

**PRINCIPE ACTIF :**

S-métolachlore et R-énantiomère ..... 915 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION : 34054

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **10 L - vrac**

**SHARDA Cropchem Limited**  
2nd Floor, Prime Business Park  
Dashrathlal Joshi Road  
Vile Parle (West)  
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:  
**SHARDA Cropchem Limited**  
63 Kingsview Blvd  
Etobicoke, Ontario, CA  
M9R1V1  
1-844-810-5720  
1-416-840-5639

Label

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PREMIERS SOINS**

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**NOTE** : Ce produit peut causer la sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

En cas d'ingestion, il n'existe pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement s'est révélé inadéquat, faire un lavage d'estomac. La matière active de ce produit, le S-métolachlore, possède une forte affinité pour le charbon activé. On peut administrer une suspension de charbon activé dans de l'eau pour absorber le reste de la substance toxique. Les réactions de la peau ont été traitées avec des antihistaminiques et des onguents contenant un agent anti-inflammatoire. Ce produit contient un distillat de pétrole.

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**. Peut sensibiliser la peau. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau, des chaussettes, des bottes fermées et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage, et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, et le chargement. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée pour l'équipement avec rampe au sol. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Si la ventilation est inadéquate, porter un appareil de protection respiratoire avec cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides. Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer de cosmétiques aux endroits où il y a un risque d'exposition à ce produit. Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ne pas ranger ni laver les vêtements de protection avec les vêtements de la maison. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les réutiliser.

NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si on annonce de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau. Afin de protéger les plantes aquatiques, éviter l'application hors cible ou la dérive vers des habitats fauniques importants tels que les terres humides, les marécages, les bordures asséchées des marais ou les plans d'eau. Établir une zone tampon de 29 mètres entre la dernière bande traitée et la bordure des milieux énumérés ci-dessus. Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation vers la végétation nouvelle ou en voie de lever dans les plantations brise-vent ou les boisés. Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application.

Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

**ATTENTION** : Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées, ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi. Dans le cas du maïs, immature signifie avant l'épiaison. Ne pas récolter le maïs dans les 80 jours suivant le traitement en postlevée. Effectuer une seule application par saison.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720.

## **ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DES CONTENANTS:**

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

GRUPE	<b>15</b>	HERBICIDE
-------	-----------	-----------

## Herbicide METALLICA

USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable pour la suppression sélective des mauvaises herbes

**PRINCIPE ACTIF :**

S-métolachlore et R-énantiomère..... 915 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION : **34054**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**SHARDA Cropchem Limited**  
2nd Floor, Prime Business Park  
Dashrathlal Joshi Road  
Vile Parle (West)  
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:  
**SHARDA Cropchem Limited**  
63 Kingsview Blvd  
Etobicoke, Ontario, CA  
M9R1V1  
1-844-810-5720  
1-416-840-5639

**Pamphlet**

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**NOTE** : Ce produit peut causer la sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion, il n'existe pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement s'est révélé inadéquat, faire un lavage d'estomac. La matière active de ce produit, le S-métolachlore, possède une forte affinité pour le charbon activé. On peut administrer une suspension de charbon activé dans de l'eau pour absorber le reste de la substance toxique. Les réactions de la peau ont été traitées avec des antihistaminiques et des onguents contenant un agent anti-inflammatoire. Ce produit contient un distillat de pétrole.

## MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut sensibiliser la peau. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau, des chaussettes, des bottes fermées et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage, et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, et le chargement. Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée pour l'équipement avec rampe au sol. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Si la ventilation est inadéquate, porter un appareil de protection respiratoire avec cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides. Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer de cosmétiques aux endroits où il y a un risque d'exposition à ce produit. Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ne pas ranger ni laver les vêtements de protection avec les vêtements de la maisonnée. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les réutiliser.

NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si on annonce de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau. Afin de protéger les plantes aquatiques, éviter l'application hors cible ou la dérive vers des habitats fauniques importants tels que les terres humides, les marécages, les bordures asséchées des marais ou les plans d'eau. Établir une zone tampon de 29 mètres entre la dernière bande traitée et la bordure des milieux énumérés ci-dessus. Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation vers la végétation nouvelle ou en voie de lever dans les plantations brise-vent ou les boisés. Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

**ATTENTION:** Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées, ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi. Dans le cas du maïs, immature signifie avant l'épiaison. Ne pas récolter le maïs dans les 80 jours suivant le traitement en postlevée. Effectuer une seule application par saison.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720.

## **ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DES CONTENANTS**

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants à remplissages multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.



## MODE D'EMPLOI

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

## NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.

## CULTURES TRAITÉES

L'herbicide METALLICA permet la suppression sélective des mauvaises herbes dans les cultures suivantes :

- Maïs \* (hybride, d'ensilage, de semence, sucré)
- Soja
- Haricots secs (*Phaseolus vulgaris*)
- Haricots canneberges et haricots rognons
- Haricots mange-tout (jaunes, verts)
- Haricots de Lima
- Pommes de terre
- Betteraves à sucre
- Tomates repiquées
- Rutabagas
- Lupin blanc doux
- Carottes
- Pois de transformation
- Arbres fruitiers (en production ou non)
- Fraisiers (en production ou nouvellement repiqués)
- Marcottières de peupliers de deuxième année ou plus
- Semis ou plants repiqués de deuxième année ou plus des espèces suivantes :  
épinette blanche, épinette de Norvège, épinette noire, pin blanc, pin gris et pin rouge
- Brocolis, choux, choux-fleurs et feuilles de moutarde repiqués
- Bleuets en corymbe (plants nouvellement repiqués et établis)
- Poivrons de grande culture
- Plantes ornementales d'extérieur (ligneuses et herbacées)
- Asperges (aspergeraies établies)
- Conifères établis pour la production au champ
- Patates douces
- Millet perlé (aliments pour animaux seulement)
- Citrouilles et Potirons
- Aubergine (plants repiqués seulement)
- Cultures du groupe 9 — Cucurbitacées
- Céleri
- Panais

\* L'herbicide METALLICA contient du benoxacor, une substance qui augmente le métabolisme du S-métolachlore dans le maïs. Ce métabolisme accru peut réduire le risque de dommages causés par le S-métolachlore aux jeunes plants de maïs qui se développent dans des conditions météorologiques défavorables, comme des températures fraîches ou un stress causé par l'eau. Cependant, l'utilisation de l'herbicide METALLICA n'améliorera pas la protection pour les autres cultures indiquées sur l'étiquette.

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Morelle d'Amérique <sup>1</sup>	Panic d'automne
Morelle noire de l'Est <sup>1</sup>	Sétaire (verte, glauque, géante)
Digitaire (sanguine, astringente)	Panic capillaire
Échinochloa pied-de-coq	Souchet comestible <sup>2</sup>
Amarante à racine rouge <sup>3</sup> (répression seulement)	

<sup>1</sup> Le traitement en prélevée permet parfois une meilleure suppression que l'application en présemis, l'incorporation au sol en présemis ou le traitement en postlevée.

<sup>2</sup> Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

<sup>3</sup> Incorporation au sol en présemis ou application en prélevée seulement.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique.

Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### MOMENT DU TRAITEMENT

EST DU CANADA	PRAIRIES ET INTÉRIEUR DE LA C.-B.	C.-B. (RÉGION CÔTIÈRE)
Application de surface en présemis ou incorporation au sol en présemis ou application en prélevée ou application tôt après la levée	Incorporation au sol en présemis ou application en prélevée si irrigué dans les 10 jours	Application en prélevée

### DIRECTIVES D'APPLICATION

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.

### APPLICATION DE SURFACE EN PRÉSEMIS

- Pour le travail minimum du sol (travail réduit) et le semis direct dans le maïs et le soja.
- L'application peut être faite jusqu'à 30 jours avant le semis.

- Dans la mesure du possible, ne pas déplacer le sol traité hors du rang ni déplacer le sol non traité vers la surface au moment du semis, car la suppression des mauvaises herbes pourrait en être réduite.

#### **INCORPORATION AU SOL EN PRÉSEMIS**

- L'incorporation immédiate au sol n'est pas nécessaire.
- L'équipement d'incorporation au sol doit comprendre la herse roulante ou la herse à dents de modèle Western.
- Sur les sols sablonneux, toute précipitation abondante suivant l'incorporation au sol peut causer le lessivage de l'herbicide.

DIRECTIVES POUR L'INCORPORATION AU SOL		
TYPE D'ÉQUIPEMENT	PROFONDEUR MAXIMALE	VITESSE MINIMALE
Cultivateur à dents en S (type danois)	10 cm	10 km/h
Cultivateur à dents vibrantes à tranchants chevauchants	10 cm	10 km/h
Pulvérisateur tandem avec disques espacés de 18 cm au maximum	10 cm	6 km/h
Cultivateur actionné mécaniquement	5 cm	toute
Rouleau rayonneur et herse canadienne combinés	5 cm	10 km/h

L'herbicide METALLICA peut être appliqué en traitement généralisé ou en bandes. Pour le traitement en bandes, utiliser une roue de pression appropriée montée devant la buse pour aplanir la bande. Pour le traitement en bandes, utiliser proportionnellement moins de produit.

### APPLICATION EN PRÉLEVÉE

- Appliquer uniformément sur un lit de semence ferme et exempt de grosses mottes.
- Il doit pleuvoir dans les 10 jours suivant l'application, à défaut de quoi un sarclage léger ou l'utilisation d'une houe rotative sera nécessaire.
- L'application en prélevée convient également aux systèmes avec travail réduit du sol, culture sur billons et semis direct dans les cultures de maïs et de soja.
- Il faut réduire le plus possible l'exposition du sol non traité lorsqu'on travaille le sol ou qu'on fertilise.

### APPLICATION EN POSTLEVÉE

- MAÏS SEULEMENT.
- Appliquer du tout début de la levée du maïs jusqu'au stade six feuilles et **avant que les mauvaises herbes n'aient dépassé le stade deux feuilles.**
- Certaines feuilles peuvent montrer des signes de brûlure, mais le rendement n'en sera pas affecté.
- NE PAS mélanger l'herbicide METALLICA avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des agents tensio-actifs pour les traitements en postlevée.
- Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées, ni récolter le maïs dans les 80 jours suivant un traitement en postlevée.

### ATTENTION

Ne pas appliquer sur des sols comportant moins de 1 % ou plus de 10 % de matière organique. Les céréales d'hiver peuvent être semées 4 1/2 mois après l'application. Si le temps sec persiste après l'application en présemis, l'incorporation au sol en présemis ou le traitement en prélevée, la suppression des graminées annuelles risque de ne pas être satisfaisante.

## ENGRAIS LIQUIDES

Les solutions d'azote ou les engrais liquides complets peuvent remplacer l'eau comme support de pulvérisation de l'herbicide METALLICA dans le maïs, seul ou en association avec un autre produit, pour l'application en présemis, l'incorporation au sol en présemis ou l'application en prélevée. Ne pas utiliser d'engrais liquides pour l'application en postlevée. Toujours déterminer la compatibilité de l'herbicide METALLICA ou des mélanges en cuve de l'herbicide METALLICA homologués dans la présente étiquette avec l'eau ou l'engrais liquide utilisé comme support de pulvérisation en préparant d'avance de petites quantités dans les mêmes proportions. Toujours consulter l'étiquette du produit d'association si le support de pulvérisation du mélange en cuve est un engrais liquide.

## ENGRAIS GRANULÉS EN VRAC

Plusieurs engrais granulés en vrac peuvent être imprégnés de l'herbicide METALLICA avec l'herbicide AATREX® pour supprimer les mauvaises herbes par incorporation au sol en présemis dans le maïs. Mélanger les herbicides et l'engrais à l'aide d'un mélangeur couramment utilisé pour les engrais granulés en vrac. Pulvériser l'herbicide uniformément sur l'engrais. Si le mélange d'herbicides et d'engrais est trop mouillé, on recommande d'utiliser une poudre très absorbante (généralement moins de 2 % du poids) comme Microcel E, la terre de diatomées ou l'argile en poudre.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer le mélange en cuve d'herbicide METALLICA et d'engrais ou d'herbicide METALLICA avec l'herbicide AATREX et l'engrais uniformément sur le sol à l'aide d'un équipement bien étalonné, immédiatement après avoir fait le mélange, et incorporer conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

**Note :** Appliquer l'engrais granulé imprégné des doses recommandées d'herbicide METALLICA ou des mélanges d'herbicide METALLICA à raison d'au moins 225 kg à l'hectare.

**Ne pas imprégner les engrais nitriques, les superphosphates et le calcaire d'herbicide METALLICA, seul ou avec l'herbicide AATREX.**

## MÉLANGE ET PULVÉRISATION

- Pression de pulvérisation – 200 à 300 kPa
  - Volume de pulvérisation – au moins 150 litres à l'hectare. L'utilisation de volumes d'eau plus élevés et de plus grosses têtes de buses permet généralement d'augmenter le dépôt de pulvérisation et de réduire la dérive.
  - Maintenir la conduite de dérivation au fond de la cuve pour limiter la formation de mousse.
  - Utiliser des tamis d'aspiration de 16 mailles et des tamis de conduite et de buse de 50 mailles.
1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié du support de pulvérisation. Agiter lentement.
  2. Verser le produit d'association (poudre mouillable ou granulé mouillable), le cas échéant. Si l'on utilise des engrais liquides comme support de pulvérisation, commencer la bouillie avec de l'eau.

3. Verser le produit d'association (pâte fluide ou liquide), le cas échéant, et agiter à fond.
4. Remplir la cuve aux 9/10 de support de pulvérisation et ajouter l'herbicide METALLICA et tout autre concentré émulsifiable ou autre produit liquide à mélanger.
5. Remplir le reste de la cuve de support de pulvérisation, maintenir l'agitation et pulvériser.
6. Ne pas laisser reposer sans agitation.
7. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'eau propre et vidé avant et après l'utilisation de l'herbicide METALLICA et ses différents mélanges en cuve.

## MAÏS

### MÉLANGES EN CUVE (EST DU CANADA SEULEMENT)

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>2</sup>
Application en présemis à la surface (jusqu'à 30 jours avant le semis)	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges <sup>3</sup>	1,25 - 1,75 L	+ 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480
	Graminées annuelles, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,25 - 1,75 L	+ 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb <sup>®5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Glyphos <sup>®5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Credit <sup>®5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus MAX <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Renegade HC Liquide <sup>5</sup>
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,25 - 1,75 L	+ 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Glyphos <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Credit <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Vantage <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus MAX <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Renegade HC Liquid <sup>5</sup>
Incorporation au sol en présemis	Souchet, graminées annuelles	1,25 - 1,75 L	Herbicide METALLICA utilisé seul
	Souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>2</sup>
Prélevée	Graminées annuelles	1,25 - 1,75 L	Herbicide METALLICA utilisé seul
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480

Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines	1,25 - 1,75 L	+ 1,25 L Banvel® II <sup>7</sup> ou 3,7 - 4,5 L Marksman <sup>7,8</sup> <b>OU</b> + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 + 1,25 L Banvel II <sup>7</sup> <b>OU</b> + 0,3 L CALLISTO® 480SC <b>OU</b> + 0,3 L CALLISTO 480SC + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480
Graminées annuelles, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,25 - 1,75 L	+ ou 2,35 - 2,5 L Glyphos <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Credit <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus MAX <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Renegade HC Liquide <sup>5</sup>
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles suivantes, y compris les mauvaises herbes tolérantes aux triazines : amarante à racine rouge, chénopode blanc, abutilon, petite herbe à poux, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée, morelle noire de l'Est	1,5 L	+ 70 g Converge® 75WDG <sup>7,9</sup> + 1,1 L Converge 480 <sup>7,9</sup>

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>2</sup>
Prélevée	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,25 - 1,75 L	+ 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 <sup>6</sup> ou or 2.35 - 2.5 L Roundup Transorb <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Glyphos <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Credit <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus MAX <sup>5</sup> ou 2,35 - 2,5 L Renegade HC Liquide <sup>5</sup>
Tôt après la levée (du début de la levée au stade 2 feuilles)	Graminées annuelles	1,25 - 1,75 L	Herbicide METALLICA utilisé seul
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480

	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines	1,25 - 1,75 L	+ 3,7 - 4,5 L Marksman <sup>7,8</sup> ou 600 mL - 1,25 L Banvel II <sup>7</sup> <b>OU</b> + 2,3 L AATREX Liquide 480 + 600 mL - 1,25 L Banvel II <sup>7</sup> <b>OU</b> + 0,3 L CALLISTO 480SC <sup>10</sup> <b>OU</b> + 0,3 L CALLISTO 480SC + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 <sup>10</sup>
Postlevée (de 3 à 6 feuilles) (maïs hybride et maïs-ensilage seulement)	Graminées annuelles	1,25 - 1,75 L	Herbicide METALLICA utilisé seul <sup>7</sup>
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines	1,25 - 1,75 L	+ 3,7 - 4,5 L Marksman <sup>7,8,11</sup> <b>OU</b> 600 mL - 1,25 L Banvel II <sup>7,11</sup> <b>OU</b> + 2,3 L AATREX Liquide 480 + 600 mL - 1,25 L Banvel II <sup>7,11</sup>

- <sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA en cas de forte densité de mauvaises herbes.
- <sup>2</sup> Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide METALLICA pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.
- <sup>3</sup> Ne procéder à l'application de surface en présemis de l'herbicide METALLICA plus l'herbicide AATREX que si les mauvaises herbes annuelles levées ont moins de 6 cm de hauteur. Si les mauvaises herbes annuelles levées ont plus de 6 cm, appliquer l'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade avant l'application du mélange ou, encore, ajouter l'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange d'herbicides METALLICA plus AATREX de façon à constituer un mélange de 3 herbicides. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.
- <sup>4</sup> Les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles qui ont dépassé le stade 2 feuilles ne seront pas supprimées par l'application en surface en présemis de l'herbicide METALLICA.
- <sup>5</sup> Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ces doses d'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette d'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.
- <sup>6</sup> On recommande d'utiliser les formules liquides des produits dans les mélanges en cuve avec l'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette d'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.
- <sup>7</sup> NE PAS UTILISER CES MÉLANGES EN CUVE NI CES PÉRIODES DE TRAITEMENT DANS LE MAÏS DE SEMENCE, LE MAÏS SUCRÉ NI LE MAÏS À ÉCLATER.
- <sup>8</sup> Utiliser la dose la plus faible d'herbicide Marksman sur les sols et les loams sablonneux et la dose la plus élevée sur les loams et les sols argileux.
- <sup>9</sup> Respecter toutes les restrictions relatives au type de sol figurant sur l'étiquette de l'herbicide Converge 75WDG.
- <sup>10</sup> MAÏS CULTIVÉ SEULEMENT
- <sup>11</sup> Ne pas appliquer de mélanges en cuve contenant les herbicides Marksman ou Banvel II après le stade 5 feuilles du maïs.



**NOTES pour l'application en surface en présemis et en prélevée seulement**

Pour améliorer la suppression par contact des **petites** mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être ajoutés aux mélanges d'herbicide METALLICA avec l'herbicide AATREX Liquide 480:

- Fertiliser liquide (28-0-0 ou 10-34-0 à 5 % v/v)
- Huile adjuvante concentrée à 1 % v/v
- Agent tensioactif non ionique à 0,1 % v/v

En présence de mauvaises herbes annuelles plus grandes ou de mauvaises herbes vivaces, ajouter les herbicides Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange en cuve (voir le tableau ci-devant).

**MÉLANGES EN CUVE (OUEST DU CANADA SEULEMENT)**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA<sup>1</sup></b>	<b>DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION<sup>2</sup></b>
Incorporation au sol en présemis	Sétaires verte et glauque, échinochloa pied-de-coq et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 – 1,75 L	+ 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480
Prélevée avec irrigation	Sétaires verte et glauque, échinochloa pied-de-coq et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 – 1,75 L	+ 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide METALLICA pour connaître les directives particulières quant aux variations dans les types de sol et autres restrictions.

**SOJA****MÉLANGES EN CUVE**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES<sup>1</sup></b>	<b>DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA<sup>2</sup></b>	<b>DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION<sup>3</sup></b>
Application en présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis)	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle <sup>4</sup>	1,15 - 1,75 L	+ 1,0 - 2,2 L Sencor 480F ou 670 g - 1,45 kg Sencor 75DF
	Graminées annuelles, morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,15 - 1,75 L	+ 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Glyfos <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Credit <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus MAX <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Renegade HC Liquide <sup>6</sup>
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,15 - 1,75 L	+ 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Glyfos <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Credit <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus MAX <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Renegade HC Liquid <sup>6</sup> + 1,0 - 2,2 L Sencor 480F <sup>7</sup> ou 670 g - 1,45 kg Sencor 75DF <sup>7</sup>
Incorporation au sol en présemis	Souchet, graminées annuelles et morelle	1,15 - 1,75 L	Herbicide METALLICA utilisé seul
	Souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle	1,15 - 1,75 L	+ 550 - 750 g Sencor 75DF Ou 850 mL - 1.1 L Sencor 480F ou 312 mL Pursuit <sup>8</sup>
Prélevée	Graminées annuelles et	1,15 - 1,75 L	Herbicide METALLICA utilisé seul

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES <sup>1</sup>	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>2</sup>	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>3</sup>
	morelle		
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle	1,15 - 1,75 L	+ 850 mL - 2,25 L Sencor 480F 550 g - 1,5 kg Sencor 75DF ou 1,6 - 2,5 L Afolan F ou 1,9 - 2,3 L Lorox L <sup>5</sup> ou 312 - 420 mL Pursuit <sup>8</sup> ou 465 - 665 g Sencor 75DF plus 1,5 - 2,0 L Lorox L <sup>5</sup> ou 750 mL - 1,0 L Sencor 480F plus 1,5 - 2,0 L Lorox L <sup>5</sup>
	Graminées annuelles, morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,15 - 1,75 L	+ 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Glyphos <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Credit <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus MAX <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Renegade HC Liquide <sup>6</sup>

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES <sup>1</sup>	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>2</sup>	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>3</sup>
Prélevée	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,15 - 1,75 L	+ 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Glyphos <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Credit <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus MAX <sup>6</sup> ou 2,35 - 2,5 L Renegade HC Liquide <sup>6</sup>  +850 mL - 2.25 L Sencor 480F <sup>7</sup> ou 550 g - 1,5 kg Sencor 75DF <sup>7</sup> ou 312 - 420 mL Pursuit <sup>8</sup>

<sup>1</sup> Pour obtenir une suppression optimale de la morelle, appliquer la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA en prélevée, en mélange avec un autre herbicide également homologué pour la suppression de la morelle.

<sup>2</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer au moins 1,25 L d'herbicide METALLICA à l'hectare.

<sup>3</sup> Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide METALLICA pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.

<sup>4</sup> Ne procéder à l'application en surface en présemis de l'herbicide METALLICA plus l'herbicide Sencor, que si les mauvaises herbes annuelles levées ont moins de 6 cm de hauteur. Si les mauvaises herbes annuelles levées ont plus de 6 cm, appliquer l'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade avant l'application du mélange ou, encore, ajouter l'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange d'herbicides METALLICA plus Sencor de façon à constituer un mélange de 3 herbicides. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.

<sup>5</sup> Les mélanges en cuve avec l'herbicide Lorox ne peuvent être utilisés que dans l'est du Canada.

- 6 Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ces doses d'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette d'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.
- 7 On recommande d'utiliser les formules liquides des produits d'association à mélanger avec l'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette d'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.
- 8 Ne pas appliquer l'herbicide Pursuit deux années de suite en incorporation au sol en présemis. L'année suivant une application de l'herbicide Pursuit, ne semer que les cultures suivantes : soja, maïs fourrager, orge de printemps, blé de printemps et blé d'hiver. Ne pas semer de blé d'hiver dans les 120 jours suivant une application de l'herbicide Pursuit.

**ATTENTION** : Le soja doit être semé à au moins 4 cm de profondeur; autrement, des dommages peuvent être causés à la culture. Ne pas appliquer l'herbicide METALLICA après la levée du soja.

### Notes pour l'application en surface en présemis et en prélevée SEULEMENT

Pour améliorer la suppression par contact des **petites** mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être ajoutés aux mélanges en cuve d'herbicide METALLICA avec l'herbicide Sencor 480F, Sencor 75DF ou Pursuit :

- Fertiliser Liquide (28-0-0 ou 10-34-0 à 5 % v/v)
- Huile adjuvante concentrée à 1 % v/v
- Agent tensioactif non ionique à 0,1 % v/v

En présence de mauvaises herbes annuelles plus grandes ou de mauvaises herbes vivaces, ajouter l'herbicide Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange en cuve d'herbicides (voir le tableau ci-devant).

### HARICOTS

HARICOTS MANGE-TOUT (jaunes et verts seulement)  
ET HARICOTS DE LIMA

#### Est du Canada et Colombie-Britannique

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE À L'HECTARE D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>
Incorporation au sol en présemis	Graminées annuelles et Souchet	1,15 - 1,75 L

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide METALLICA à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.

**ATTENTION** : Les haricots doivent être semés à au moins 4 cm de profondeur; autrement, des dommages peuvent être causés à la culture.

**POMMES DE TERRE****MÉLANGES EN CUVE**

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>2</sup>
Incorporation au sol en présemis	Souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 750 g - 1,5 kg Sencor 75DF ou 1,1 - 2,25 L Sencor 480F
Prélevée	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 1,6 - 2,5 L Afolan F ou 750 g - 1,5 kg Sencor 75DF ou 1,1 - 2,25 L Sencor 480F ou 1,9 - 2,3 L Lorox L

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide METALLICA pour connaître les directives particulières quant aux variations dans les types de sol et autres restrictions.

**ATTENTION** : Ne pas appliquer l'herbicide METALLICA au moment où la terre se fendille ni après la levée des pommes de terre. Ne pas appliquer sur la variété Superior.

**BETTERAVES À SUCRE****MOMENT DU TRAITEMENT**

L'herbicide METALLICA peut être appliqué comme suit :

1. incorporation au sol en présemis en mélange avec l'herbicide Pyramin® ou
2. application en prélevée en mélange en cuve avec l'herbicide Pyramin ou
3. incorporation au sol en présemis suivie d'une application en prélevée de l'herbicide Pyramin.

DOSE À L'HECTARE D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>2</sup>
1,25 - 1,75 L	8,25 - 10,25 L Pyramin FL 430 g/L

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Consulter l'étiquette de l'herbicide Pyramin FL pour connaître les directives particulières quant aux variations dans les types de sol et autres restrictions.

**RUTABAGAS (EST DU CANADA SEULEMENT)****MOMENT DU TRAITEMENT**

L'herbicide METALLICA peut être appliqué comme suit :

1. incorporation au sol en présemis ou
2. application en prélevée.

DOSE À L'HECTARE D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>
1,25 - 1,75 L

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

Pour supprimer le souchet, l'herbicide METALLICA doit être incorporé au sol en présemis.

#### TOMATES REPIQUÉES - CULTIVÉES POUR LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE MÉLANGES EN CUVE

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>2</sup>
Incorporation au sol en présemis	Morelles annuelles (morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est), souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 0,5 - 1,4 L Sencor 480F

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger avec l'herbicide METALLICA pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes supprimées, aux doses d'emploi, aux types de sol, à la teneur en matières organiques et aux autres restrictions.

**ATTENTION** : NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE METALLICA SUR LES TOMATES SEMÉES DIRECTEMENT (NON REPIQUÉES).

**NOTE** : L'HERBICIDE METALLICA PEUT ABÎMER LES PLANTS REPIQUÉS QUI ONT ÉTÉ AFFAIBLIS PAR TOUTE CAUSE PROVOQUANT UNE DIMINUTION DU RENDEMENT. POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES, NE REPIQUER QUE DES PLANTS SAINS; NE PAS REPIQUER PAR TEMPS PLUVIEUX OU FROID OU LORSQUE DES CONDITIONS DE CROISSANCE DÉFAVORABLES PRÉVALENT. SUIVRE À LA LETTRE TOUTES LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET D'INCORPORATION.

#### LUPIN BLANC DOUX

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	MOMENT DU TRAITEMENT	DOSE/HA <sup>1</sup>	REMARQUES
Graminées annuelles	Prélevée	1,10 - 1,75 L d'herbicide METALLICA	Faire un traitement par année avec de l'équipement d'application au sol. Appliquer dans un volume total de 200 à 300 L à l'hectare.

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide METALLICA à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.

**EST DU CANADA SEULEMENT**

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	MOMENT DU TRAITEMENT	DOSE/HA <sup>1</sup>
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle <sup>3</sup>	Prélevée	1,10 - 1,75 L METALLICA <sup>2</sup>

**REMARQUES**

Faire un traitement par année avec de l'équipement d'application au sol. Appliquer dans 200 à 300 L d'eau à l'hectare. **Ne pas appliquer après la levée du lupin.** Le lupin doit être semé à une profondeur d'au moins 5 cm. Ne pas récolter le lupin dans les 80 jours suivant le traitement.

- <sup>1</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger avec l'herbicide METALLICA pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.
- <sup>2</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide METALLICA à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.
- <sup>3</sup> Pour obtenir une suppression optimale de la morelle, appliquer la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA.

**LUPIN BLANC DOUX****MÉLANGES EN CUVE (MARITIMES SEULEMENT)**

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	MOMENT DU TRAITEMENT	DOSE/HA <sup>1</sup>
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle <sup>3</sup>	Au semis ou en prélevée	1,10 - 1,75 L METALLICA <sup>2</sup> + 670 g Sencor 75DF

**REMARQUES**

Faire un traitement par année. Pulvériser en traitement généralisé en même temps que le semis ou lors d'un passage distinct après le semis, mais **avant** la levée de la culture. Le lupin doit être semé à une profondeur d'au moins 4 cm. **Ne pas** appliquer sur des sols sablonneux ou légers ayant moins de 2 % de matière organique, ni sur des terres noires. De faibles précipitations ou un léger arrosage après l'application améliorent la suppression des mauvaises herbes.

Certaines cultures de rotation sont sensibles à l'herbicide Sencor et peuvent être endommagées si elles sont semées dans un sol traité avec Sencor durant l'année d'application ou l'année suivante, notamment : oignon, céleri, poivron, choux, laitue, épinard, betterave à sucre, betterave potagère, navet, citrouille, courge, melon, tabac et canola non tolérant aux triazines. Le risque de dommages aux cultures subséquentes peut être amoindri par un travail du sol qui assure un bon mélange du sol après la récolte. Ne pas récolter les sarments comme fourrage.

- <sup>1</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger avec l'herbicide METALLICA pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles

larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.

2 Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide METALLICA à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.

3 Pour obtenir une suppression optimale de la morelle, appliquer la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA.

### ARBRES FRUITIERS NON EN PRODUCTION (PREMIÈRE ANNÉE) - POMMIERS, ABRICOTIERS, CERISIERS (DOUX ET ACIDE), PÊCHERS, POIRIERS, PRUNIERS

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA	REMARQUES
Après la plantation, avant la levée des mauvaises herbes	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges (le panic d'automne et la digitale levant en fin de saison pourraient ne pas être supprimés par ce traitement)	1,25 - 1,75 L d'herbicide METALLICA <sup>1</sup> + 1,1 - 2,2 kg PRINCEP NINE-T <sup>®1</sup>	Faire une application par année. Éviter le contact avec le tronc et les feuilles des arbres. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux comportant moins de 2 % de matière organique. Les meilleurs résultats sont obtenus avec des applications faites après que la pluie a tassé le sol autour des arbres. Le traitement ne doit être effectué qu'au moyen d'une rampe de pulvérisation montée sur un tracteur.

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA et d'herbicide PRINCEP NINE-T pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

### ARBRES FRUITIERS ÉTABLIS (EN PRODUCTION) - POMMIERS, ABRICOTIERS, CERISIERS (DOUX ET ACIDE), PÊCHERS, POIRIERS, PRUNIERS

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA	REMARQUES
Après la plantation, avant la levée des mauvaises herbes	Graminées annuelles	1,75 L d'herbicide METALLICA	Faire une application en bande sous les arbres, une fois par année. Éviter le contact avec le tronc et les feuilles des arbres. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux comportant moins de 2 % de matière organique. Le traitement ne doit être effectué qu'au moyen d'une rampe de pulvérisation montée sur un tracteur.



MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA	REMARQUES
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges (le panic d'automne et la digitale levant en fin de saison pourraient ne pas être détruits par ce traitement)	1,75 L d'herbicide METALLICA plus 2,5 kg PRINCEP NINE-T	Faire une application en bande sous les arbres, une fois par année. Éviter le contact avec le tronc et les feuilles des arbres. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux comportant moins de 2 % de matière organique. Le traitement ne doit être effectué qu'au moyen d'une rampe de pulvérisation montée sur un tracteur.

#### POIS DE TRANSFORMATION (Est du Canada seulement)

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	REMARQUES
Prélevée	Morelle noire de l'Est et graminées annuelles	1,25 - 1,75 L	Faire une application par année. densité 150 à 250 L d'eau à l'hectare. Appliquer avec de l'équipement d'épandage au sol seulement.

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

#### SEMIS OU PLANTS REPIQUÉS DE DEUXIÈME ANNÉE OU PLUS : ÉPINETTE BLANCHE, ÉPINETTE DE NORVÈGE, ÉPINETTE NOIRE, PIN BLANC, PIN GRIS, PIN ROUGE ET MARCOTTIÈRES DE PEUPLIERS

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA	REMARQUES

Avant la levée ou tôt après la levée des mauvaises herbes	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L d'herbicide METALLICA <sup>1</sup>	Appliquer dans les plantations d'épinettes et de pins en pépinière forestière avant le débourrement. NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE METALLICA DANS LES 4 SEMAINES SUIVANT L'ÉCLATEMENT OU AVANT QUE LES AIGUILLES N'AIENT DURCI. Peut être appliqué en prélevée ou tôt après la levée, avant que les mauvaises herbes ne dépassent le stade 2 feuilles. Pour les marcottières de peupliers, appliquer lorsque les pieds mères sont dormants ou tôt après la levée des drageons.
---	---	--	---

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Sharda Cropchem Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

#### CHOUX, CHOUX-FLEURS ET BROCOLIS REPIQUÉS

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	REMARQUES
<p><b>Après le repiquage :</b> Appliquer dans les 2 jours suivant le repiquage et avant la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Ne pas incorporer au sol.</p>	Morelle, graminées annuelles et amarante à racine rouge <sup>2</sup>	1,25 - 1,75 L	Faire un seul traitement par année. Appliquer dans 300 L d'eau à l'hectare. Appliquer avec de l'équipement d'épandage au sol seulement.

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Répression seulement.

#### TOMATES REPIQUÉES – CULTIVÉES POUR LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE MÉLANGES EN CUVE

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>2</sup>
Incorporation au sol en présemis	Morelles annuelles (morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est), souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,0-1,25 L	+ 330 - 660 g Sencor 75DF ou Sencor 480 plus

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes et pour supprimer la morelle.

<sup>2</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger à l'herbicide METALLICA pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes supprimées, aux doses d'emploi, aux types de sol, à la teneur en matière organique et aux autres restrictions.

<sup>3</sup> Utiliser les doses les plus faibles sur les sols de texture légère et les doses les plus élevées sur les sols plus lourds.

<sup>4</sup> N'effectuer qu'une application par année. Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte.

**ATTENTION :** NE PAS APPLIQUER SUR LES TOMATES SEMÉES DIRECTEMENT (NON REPIQUÉES).

**NOTE :** L'HERBICIDE METALLICA PEUT ABÎMER LES PLANTS REPIQUÉS QUI ONT ÉTÉ AFFAIBLIS PAR TOUTE CAUSE PROVOQUANT UNE DIMINUTION DU RENDEMENT. POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES, NE REPIQUER QUE DES PLANTS SAINS; NE PAS REPIQUER PAR TEMPS PLUVIEUX OU FROID OU LORSQUE DES CONDITIONS DE CROISSANCE DÉFAVORABLES PRÉVALENT. SUIVRE À LA LETTRE TOUTES LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET D'INCORPORATION.

#### TOMATES REPIQUÉES – TOMATES DE PLEIN CHAMP DESTINÉES AU MARCHÉ FRAIS

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>2</sup>
Incorporation au sol en présemis	Morelles annuelles (morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est), souchet et graminées annuelles	1,25 – 1,75 L	N/A
Incorporation au sol en présemis	Morelles annuelles (morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est), souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 – 1,75 L	+ 0,5 – 1,4 L Sencor 480F

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger à l'herbicide METALLICA pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes supprimées, aux doses d'emploi, aux types de sol, à la teneur en matière organique et aux autres restrictions.

#### REMARQUES

Appliquer dans 150 – 300 L d'eau/ha. N'effectuer qu'un seul traitement par année. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement.

**ATTENTION** : NE PAS APPLIQUER SUR LES TOMATES SEMÉES DIRECTEMENT.

**NOTE** : L'HERBICIDE METALLICA PEUT ABÎMER LES PLANTS REPIQUÉS QUI ONT ÉTÉ AFFAIBLIS PAR TOUTE CAUSE PROVOQUANT UNE DIMINUTION DU RENDEMENT. POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES, NE REPIQUER QUE DES PLANTS SAINS; NE PAS REPIQUER PAR TEMPS PLUVIEUX OU FROID OU LORSQUE DES CONDITIONS DE CROISSANCE DÉFAVORABLES PRÉVALENT. SUIVRE À LA LETTRE TOUTES LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET D'INCORPORATION. **LES VARIÉTÉS DE TOMATES PEUVENT AFFICHER DIFFÉRENTS DEGRÉS DE TOLÉRANCE À L'HERBICIDE METALLICA. COMME CE NE SONT PAS TOUTES LES VARIÉTÉS DE TOMATES QUI ONT ÉTÉ TESTÉES QUANT À LEUR TOLÉRANCE À L'HERBICIDE METALLICA, LIMITER LA PREMIÈRE UTILISATION DE METALLICA À UNE PETITE PARCELLE DE CHAQUE VARIÉTÉ POUR CONFIRMER LA TOLÉRANCE AVANT DE TRAITER TOUT LE CHAMP. EN OUTRE, CONSULTER LE FOURNISSEUR DE PLANTS POUR OBTENIR DE L'INFORMATION SUR LA TOLÉRANCE DE VARIÉTÉS PARTICULIÈRES À L'HERBICIDE METALLICA.**

**TOMATES REPIQUÉES EN PLEIN CHAMP (POUR LE MARCHÉ DU FRAIS OU LA TRANSFORMATION)<sup>1</sup>**

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	REMARQUES
Incorporation avant le repiquage suivie d'une application après le repiquage	Digitaire astringente, sétaire verte, échinochloa pied-de-coq	0,87 L [incorporation avant le repiquage]  +  0,44 – 0,87 L [après le repiquage]	Appliquer dans 150 à 300 L d'eau/ha.  Effectuer l'application après le repiquage dans les 7 à 14 jours suivant le repiquage. L'intervalle entre les applications avec incorporation avant le repiquage et après le repiquage ne devrait pas dépasser 14 jours.  <b>Ne pas appliquer</b> l'herbicide METALLICA dans les 7 jours suivant le repiquage.  Utiliser les plus fortes doses d'herbicide METALLICA lorsque les populations de mauvaises herbes sont plus importantes.  Ne pas appliquer plus de 1,75 L d'herbicide METALLICA par année sur les tomates.  Ne pas récolter dans les 30 jours suivant le traitement.  <b>NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE METALLICA SUR DES TOMATES EN SEMIS DIRECT.</b>

<sup>1</sup> Utiliser la plus forte dose d'herbicide METALLICA lorsque les populations de mauvaises herbes sont plus importantes.

**REMARQUE** : L'HERBICIDE METALLICA PEUT ENDOMMAGER LES PLANTS REPIQUÉS QUI ONT ÉTÉ AFFAIBLIS POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT ET ENTRAÎNERA UNE BAISSSE DU RENDEMENT. POUR ÉVITER TOUT DOMMAGE, NE REPIQUER QUE DES PLANTS SAINS. NE PAS REPIQUER PAR TEMPS HUMIDE OU FRAIS OU LORSQUE LES CONDITIONS DE CROISSANCE SONT DÉFAVORABLES. RESPECTER À LA LETTRE TOUTES LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET D'INCORPORATION. La tolérance à l'herbicide METALLICA diffère d'une variété de tomates à l'autre. **Comme certaines variétés de tomates n'ont pas fait l'objet d'essais de tolérance à l'herbicide METALLICA, utiliser tout d'abord l'herbicide METALLICA sur une petite superficie de chaque variété afin de confirmer sa tolérance avant de l'appliquer sur toute la culture. Consultez aussi votre fournisseur de plants pour obtenir des renseignements sur la tolérance de certaines variétés de tomates à l'herbicide METALLICA.**

#### MÉLANGE EN CUVE POUR LE MAÏS SUCRÉ

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION	REMARQUES
Prélevée	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines	1,25	+ 2,1 – 3,1 L AATREX Liquide 480 + 790 mL-1,56 L Afolan F ou 790 mL-1,56 L Lorox L	N'effectuer qu'une application par année. Appliquer en traitement de prélevée. Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. Ne pas récolter le maïs sucré dans les 80 jours suivant le traitement. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol.

## HARICOTS SECS

CULTURE	MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	REMARQUES
Haricots secs (espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> seulement)	Incorporation au sol en présemis OU Application au sol en prélevée	Morelle d'Amérique <sup>2</sup> Panic d'automne Morelle noire de l'Est <sup>2</sup> Sétaire (verte, glauque, géante) Digitaire (astringente, sanguine) Panic capillaire Échinochloa piedde-coq Souchet comestible <sup>3</sup> Amarante à racine rouge <sup>4</sup>	1,15 à 1,75 L	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer dans 150 L d'eau/ha. N'appliquer qu'avec de l'équipement terrestre. <b>NOTE</b> : Les variétés de haricots secs peuvent afficher des variations dans la tolérance aux herbicides, incluant METALLICA. Comme ce ne sont pas toutes les variétés d'haricots secs qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide METALLICA, limiter la première utilisation de METALLICA à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ. En plus, consulter son fournisseur de semences pour de l'information sur la tolérance de variétés particulières de haricots secs à l'herbicide METALLICA. <b>ATTENTION</b> : Les haricots doivent être ensemencés à au moins 4 cm de profondeur si l'on veut éviter tout dommage à la culture.

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Les traitements en prélevée donnent parfois une meilleure suppression que l'incorporation au sol en présemis.

<sup>3</sup> Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

<sup>4</sup> Répression seulement.

## MÉLANGE EN CUVE POUR HARICOTS COMMUNS SECS (EST DU CANADA SEULEMENT)

CULTURE	MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	DOSE/HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>2</sup>	REMARQUES
Haricots secs communs ( <i>Phaseolus vulgaris</i> sp. seulement)	Incorporation au sol en présemis	Morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est, panic d'automne, sétaire (verte, glauque, géante), digitale (astringente, sanguine), panic capillaire, échinochloa pied-de-coq, souchet comestible <sup>3</sup> , amarante à racine rouge <sup>4</sup>	1,15 à 1,75 L	0,312 L d'herbicide Pursuit	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer dans 150 à 400 L d'eau/ha. N'appliquer qu'avec de l'équipement terrestre. NE PAS récolter dans les 100 jours suivant le traitement. <b>NOTE</b> : Les variétés de haricots communs secs peuvent afficher des variations dans la tolérance aux herbicides, incluant METALLICA. Comme ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées quant à leur tolérance au mélange de Pursuit et de METALLICA, limiter la première utilisation de ce mélange en cuve à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ. En plus, consulter son fournisseur de semences pour de l'information sur la tolérance de variétés particulières de haricots communs secs au mélange en cuve de Pursuit et de METALLICA. <b>ATTENTION</b> : Les haricots doivent être ensemencés à au moins 4 cm de profondeur; autrement, des dommages peuvent être causés à la culture.

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Consulter l'étiquette de l'herbicide Pursuit pour connaître les recommandations, les précautions et les restrictions supplémentaires non indiquées dans la présente étiquette.

<sup>3</sup> Une période prolongée de temps chaud et sec suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

<sup>4</sup> Répression seulement.

**HARICOTS CANNEBERGE ET HARICOTS ROGNONS POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT**

CULTURE	MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	DOSE/HA MÉLANGE EN CUVE AVEC PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>2</sup>	REMARQUES
Haricots canneberge	Incorporation au sol en présemis	Morelle d'Amérique <sup>3</sup> Morelle noire de l'Est <sup>3</sup> Panic d'automne Sétaire (verte, glauque, géante) Digitaire (astringente, sanguine) Panic capillaire Échinochloa pied-de-coq Souchet comestible <sup>4</sup> Amarante à racine rouge <sup>5</sup>	1,15 à 1,75 L	+ 0,312 L d'herbicide Pursuit	N'effectuer qu'une application par année. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. <b>ATTENTION :</b> Les haricots doivent être ensemencés à au moins 4 cm de profondeur si l'on veut éviter tout dommage à la culture.
	OU Application au sol en prélevée				
Haricots rognons	Incorporation au sol en présemis	Panic capillaire Échinochloa pied-de-coq Souchet comestible <sup>4</sup> Amarante à racine rouge <sup>5</sup>	1,15 à 1,75 L	+ 0,312 L d'herbicide Pursuit	
	OU Application au sol en prélevée				

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger à l'herbicide METALLICA pour connaître les directives particulières quant aux variations du type de sol et aux autres restrictions.

<sup>3</sup> Les traitements en prélevée donnent parfois une meilleure suppression que l'incorporation au sol en présemis.

<sup>4</sup> Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet. <sup>5</sup>

<sup>5</sup> Répression seulement.

**BETTERAVES À SUCRE**

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	REMARQUES
En postlevée, appliquer entre l'apparition du cotylédon et le stade quatre feuilles, mais avant la levée des mauvaises herbes	Morelle, graminées annuelles	1,25 à 1,75 L	N'effectuer qu'une application par année. Appliquer dans 150 - 300 L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. Ne pas faire plus d'une application par année. Ne pas récolter dans les <b>120</b> jours suivant le traitement. <b>NE PAS UTILISER LA PARTIE AÉRIENNE DE LA BETTERAVE À SUCRE POUR NOURRIR LES ANIMAUX.</b>

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.  
**NOTE:** NE PAS mélanger l'herbicide METALLICA avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés



-  
d'huile ou des agents tensio-actifs pour les traitements en postlevée.

**POIVRONS DE GRANDE CULTURE**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA<sup>1</sup></b>	<b>REMARQUES</b>
En postlevée, appliquer dans les 48 heures suivant le repiquage, mais avant apparition des mauvaises herbes	Morelle, graminées annuelles	1,15 – 1,25 L	Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. Ne pas récolter dans les 80 jours suivant le traitement. Le risque de dommages à la culture augmente lorsque le repiquage est fait hâtivement et que la température du sol est inférieure à 10 °C. Les traitements effectués plus de 48 heures après le repiquage peuvent augmenter le risque de dommages aux feuilles. L'emploi de la dose de produit la plus faible dans les poivrons de grande culture provoquer une suppression réduite lorsque l'infestation par les mauvaises herbes est importante.

1

Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

**NOTE** : NE PAS mélanger l'herbicide METALLICA avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des agents tensio-actifs pour les traitements en postlevée.

**SOJA – RÉPRESSION DE L'ACNIDE TUBERCULÉE**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA</b>	<b>REMARQUES</b>
En prélevée	1,75 L	N'effectuer qu'une application par année. Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol.

**PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR (ligneuses et herbacées) : Plants cultivés en contenants ou au champ et matériel de plantation\* ainsi que plants cultivés dans les aménagements paysagers.**

Les espèces végétales suivantes ont été testées et les résultats confirment que ces espèces sont tolérantes à l'herbicide METALLICA lorsque ce produit est utilisé selon les directives sur l'étiquette.

**Espèces végétales tolérantes**

Catégorie de matériel végétal	Nom commun	Nom scientifique
Feuilles larges	Fusain	<i>Euonymus</i> spp.
	Rhododendron	<i>Rhododendron</i> spp.
Herbacées	Hémérocalle	<i>Hemerocallis</i> spp.
	Hosta	<i>Hosta</i> spp.
Conifère	Genévrier	<i>Juniperus</i> spp.
	Thuja occidental	<i>Thuja</i> spp.

L'herbicide METALLICA peut être utilisé sur d'autres espèces végétales non indiquées sur l'étiquette. Cependant, ces espèces végétales peuvent afficher des variations dans la tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide METALLICA. La première utilisation de l'herbicide METALLICA sur des espèces non indiquées sur l'étiquette devrait être limitée à un petit nombre de plants pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ.

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA	REMARQUES
Prélevée (avant l'apparition des mauvaises herbes) <b>OU</b> Tôt après la levée (stade 1-2 feuilles des mauvaises herbes)	Morelle, graminées annuelles et amarante à racine rouge <sup>1</sup>	1,25 – 1,75 L	N'effectuer qu'une application par année. Appliquer dans au moins 150 – 200 L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. Pour éviter de blesser les plants, ne pas appliquer sur les planches de semis, les planches de boutures ou les boutures déracinées avant le repiquage ni sur les plants autour desquels le sol n'est pas bien tassé. Si le produit est appliqué par aspersion sur le feuillage des plants, faire suivre d'une irrigation par aspersion suffisante pour enlever l'herbicide METALLICA du feuillage afin de réduire le risque de blessure. Ne pas appliquer sur des arbres ou des plants qui produiront, dans les 12 mois suivants, des fruits qui seront récoltés, car des résidus illégaux peuvent être présents.  Ne pas utiliser dans des zones résidentielles où les personnes incluant les enfants peuvent potentiellement être exposés au produit pendant ou après la pulvérisation.

<sup>1</sup> Répression seulement.

\* Plants repiqués normalement en rangées dans une pépinière ou dans un endroit semblable à des fins de croissance avant d'être transplantés à leur emplacement final.

**ASPERGES (aspergeraies établies)**

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA	REMARQUES
Au printemps, appliquer sur les aspergeraies en dormance, avant la levée <b>OU</b> après la récolte	Morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est, digitale (astringente et sanguine), échinocloa pied-de-coq, panic d'automne, sétaire (verte, glauque, géante), panic capillaire avancé et amarante à racine rouge <sup>1</sup>	1,55 – 1,75 L	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement. Le délai d'attente avant la récolte est de 16 jours.

<sup>1</sup> Répression seulement.

**AVERTISSEMENT** : L'application de METALLICA peut causer des dommages à la récolte d'asperges, notamment une perte potentielle de plants, une maturité retardée et même une perte de rendement

**CONIFÈRES (établis pour la production au champ)**

L'herbicide METALLICA a été testé sur le sapin baumier, le sapin Fraser, le pin blanc et l'épinette blanche. L'herbicide METALLICA peut être appliqué sur des conifères autres que ceux indiqués; cependant, la résistance de ces autres conifères aux herbicides peut varier, y compris l'herbicide METALLICA. La première utilisation de l'herbicide METALLICA sur des conifères autres que ceux indiqués devrait être limitée à un nombre restreint de plants pour vérifier leur tolérance avant toute application à grande échelle.

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	REMARQUES
Avant la levée des mauvaises herbes, selon les directives figurant sur l'étiquette	Graminées et feuilles larges annuelles	1,25 – 1,75 L	Effectuer un seul traitement terrestre par année, en bande au dessus des arbres. Appliquer dans au moins 300 L d'eau /ha.

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

**CONIFÈRES (établis pour la production au champ)**

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>2</sup>	DOSE/HA D'HERBICIDE SIMAZINE 480 <sup>3</sup>	REMARQUES
Avant la levée ou tôt après la levée des mauvaises herbes (avant le stade 2 feuilles)	Mauvaises herbes indiquées sur les étiquettes <sup>1</sup>	1,25 – 1,75 L	4,7 – 7,0 L	Effectuer un seul traitement terrestre par année. Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha.

<sup>1</sup> Voir l'étiquette de Simazine 480 pour plus de détails.

<sup>2</sup> Utiliser la dose la plus élevée pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

<sup>3</sup> Utiliser la dose la moins élevée sur les sols sableux ou pauvres en matière organique; utiliser la dose la plus élevée sur les sols argileux ou riches en matière organique.

**FEUILLES DE MOUTARDE – repiquées seulement (NE PAS appliquer sur des cultures semées en direct)**

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	REMARQUES
Prélevée ou postlevée (stade 2 feuilles des mauvaises herbes ou moins)	Graminées et feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes	1,2 – 1,5 L	Effectuer un seul traitement terrestre par année. Appliquer dans au moins 150 – 300 L d'eau/ha. Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours. <b>On peut observer des pertes de rendement lorsque ce produit est appliqué sur des feuilles de moutarde repiquées.</b>

<sup>1</sup> On peut observer des niveaux de suppression des mauvaises herbes réduits lorsque la densité des mauvaises herbes est élevée.

**BLEUETS EN CORYMBE (plants nouvellement repiqués et établis)**

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA	REMARQUES
Prélevée pour les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette	Morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est, digitale astringente, digitale sanguine, échinochloa pied-de-coq, panic d'automne, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, panic capillaire  Amarante à racine rouge (répression seulement)	1,25 – 1,75 L	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer dans 150 – 300 L d'eau/ha.  NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE, application terrestre seulement. NE PAS récolter dans les 30 jours suivant le traitement. Appliquer en bandes dirigées vers le pied des plants de bleuets en corymbe. Éviter tout contact avec la tige et le feuillage des bleuets en corymbe. Si le produit entre en contact avec les plants de bleuets en corymbe, soit directement ou par dérive, des dommages à la culture ou une réduction du rendement peuvent survenir.

**FRAISIERS**

Les cultivars de fraisières peuvent afficher différents degrés de tolérance aux herbicides, y compris à METALLICA. Comme ce ne sont pas tous les cultivars de fraisières qui ont été testés quant à leur tolérance à l'herbicide METALLICA, limiter la première utilisation de METALLICA à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ. En outre, consulter le fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de cultivars particuliers de fraisières à l'herbicide METALLICA. **Ne pas appliquer sur le cultivar Joliette.**

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA <sup>1</sup>	REMARQUES
En production : Après l'enlèvement du paillis, mais avant la levée des mauvaises herbes.	Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles indiquées sur les étiquettes	1,25 – 1,75 L	Faire un seul traitement par année. Appliquer par incorporation au sol en présemis ou en traitement de prélevée (après le repiquage). Des dommages peuvent être causés à la culture, mais celle-ci s'en remettra sans perte de rendement. Appliquer avec de l'équipement d'épandage au sol seulement. Appliquer dans 150 L d'eau/ha. Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours.
Nouvellement repiqués : Incorporation au sol en présemis ou application en prélevée (après le repiquage)	Graminées annuelles indiquées sur les étiquettes et souchet <sup>2</sup>	1,25 – 1,75 L	

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

<b>CAROTTES</b>			
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES</b>	<b>DOSE D'HERBICIDE METALLICA</b>	<b>REMARQUES</b>
Prélevée (après le semis, avant la levée des carottes et des mauvaises herbes)	Suppression de la morelle d'Amérique, du panic d'automne, de la morelle noire de l'Est, de la sétaire (verte, glauque, géante), de la digitale (sanguine, astringente), du panic capillaire et de l'échinochloa pied-de-coq ainsi que répression de l'amarante à racine rouge	Sols minéraux : 1,2-1,5 L/ha	<p><b>Effectuer un seul traitement par année. Si un traitement en prélevée a été effectué, ne pas retraiter en postlevée tard dans la saison.</b></p> <p>Appliquer par voie terrestre (traitement généralisé) (en pré- ou en postlevée). Le traitement en prélevée peut également être effectué par pulvérisation en bandes. Effectuer les traitements en prélevée sur des sols travaillés sans résidus.</p> <p>Utiliser les doses les plus faibles sur les sols de texture moyenne et les doses les plus élevés sur les sols de texture fine. Ne pas appliquer plus de 1,5 L/ha d'herbicide METALLICA sur un sol minéral. Ne pas appliquer plus de 1,75 L/ha d'herbicide METALLICA sur une terre noire (plus de 20 % de matières organiques).</p> <p>Pour éviter tout dommage à la culture, ne pas appliquer l'herbicide METALLICA dans les zones où l'eau est susceptible de s'accumuler.</p>
	Répression des mauvaises herbes énumérées ci-dessus	Sols organiques (matière organique > 20%): 1.5-1.75 L/ha	
Post-levée (cultures à 3-5 au stade foliaire et les mauvaises herbes avant stade 2 feuilles)	Suppression de la morelle d'Amérique, du panic d'automne, de la morelle noire de l'Est, de la sétaire (verte, glauque, géante), de la digitale (sanguine, astringente), du panic capillaire et de l'échinochloa pied-de-coq ainsi que répression de l'amarante à racine rouge	1,2-1,5 L/ha	<p>Appliquer dans 150 à 300 L d'eau/ha.</p> <p>Une suppression réduite des mauvaises herbes peut être observée lorsque la densité des mauvaises herbes est élevée.</p> <p>Ne pas récolter les carottes dans les 30 jours suivant le traitement.</p> <p><b>REMARQUE : LE DEGRÉ ET LA DURÉE DE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES PEUVENT ÊTRE RÉDUITS DANS LES TERRES NOIRES AYANT UNE PLUS FORTE TENEUR EN MATIÈRES ORGANIQUES.</b></p> <p><b>REMARQUE : METALLICA PEUT FORTEMENT ENDOMMAGER LES CAROTTES ET OCCASIONNER DE CE FAIT UNE BAISSÉ DU RENDEMENT.</b></p>

**PATATES DOUCES**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA</b>	<b>REMARQUES</b>
Tôt après la levée (2-5 jours après la transplantation)	Graminées et feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes	1,25 – 1,75 L	Effectuer un seul traitement par année. Application foliaire par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 200-400 L d'eau/ha. Le délai d'attente avant la récolte est de 105 jours.

**MILLET PERLÉ POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX (GRAIN OU FOURRAGE) (EST DU CANADA SEULEMENT)**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA</b>	<b>REMARQUES</b>
Tôt en postlevée de la culture (stade de 1-2 feuilles); en prélevée ou tôt en postlevée des mauvaises herbes (jusqu'au stade 1 feuille)	Répression de la digitale astringente, de la sétaire verte et de l'échinochloa pied-de-coq	0,625 L	Effectuer un seul traitement par année. <b>NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.</b> Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans 200 L d'eau/ha. Ne pas récolter le millet perlé pour le fourrage dans les 45 jours suivant le traitement. Ne pas récolter le grain du millet perlé dans les 130 jours suivant le traitement. N'utiliser que dans le millet perlé destiné à l'alimentation des animaux. Le millet perlé traité ne doit pas être destiné à la consommation humaine. <b>L'application de METALLICA endommagera les cultures de millet perlé notamment en provoquant une perte de peuplement, en retardant la maturité et même en occasionnant une perte de rendement. ÉVITER LE CHEVAUCHEMENT DES PASSAGES DU PULVÉRISATEUR.</b> Le millet doit être semé à une profondeur d'au moins 2,5 cm ou la culture pourrait être endommagée. Utiliser dans un sol qui présente au moins 2,5 % de matière organique.



## CULTURES DU GROUPE 9 – CUCURBITACÉES

CULTURE	MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA	REMARQUES
<p><b>Groupe de cultures 9 – Cucurbitacées :</b> pastèque à confire (<i>Citrullus lanatus</i> var. <i>citroides</i>), melon véritable (hybrides et/ou cultivars de <i>Cucumis melo</i>, y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), la pastèque (y compris les hybrides ou les variétés de <i>Citrullus lanatus</i>), la chayote (fruit) (<i>Sechium edule</i>), la courge cireuse (<i>Benincasa hispida</i>), le concombre des Antilles (<i>Cucumis anguria</i>), la gourde comestible (<i>Lagenaria</i> spp., y compris la gourde hyotan et la courge-bouteille), la gourde comestible (<i>Luffa acutangula</i> et <i>L. cylindrica</i>, y compris la gourde hechima et l'okra chinois), <i>Momordica</i> spp. (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), la citrouille (<i>Cucurbita</i> spp.), la courge d'été (<i>Cucurbita</i></p>	<p>Transplantation : Avant la transplantation ou dans les 48 heures suivant la transplantation.</p> <p>Semis direct : En prélevée ou au début de la postlevée de la culture (stade 1 à 2 feuilles).</p> <p>Toutes les applications doivent être effectuées avant la levée des mauvaises herbes indiquées.</p>	<p>Suppression de la morelle et des graminées annuelles et répression de l'amarante à racine rouge</p>	<p>En bande au milieu des rangs après la pose du paillis de plastique : 1,15 L/ha – 1,56 L/ha            Traitement généralisé : 1,15 L/ha</p>	<p>Application par voie terrestre; en bande au milieu des rangs ou en traitement généralisé.</p> <p>Effectuer une seule application par année.</p> <p>Le DAAR est de 30 jours.</p> <p>Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. L'application de l'herbicide METALLICA peut endommager la culture (perte de peuplement, maturité tardive et même pertes de rendement). Le risque de dommages à la culture augmente lorsque les conditions sont fraîches et humides. Il faut éviter les contacts entre l'herbicide METALLICA et les feuilles des plants cultivés, car cela accroîtra le risque de dommages à la culture. Éviter toute pulvérisation hors cible. La suppression peut être réduite lorsque les populations de mauvaises herbes sont denses.</p>

<p><i>pepo</i> var. <i>melo</i><i>pepo</i>, y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), la courge d'hiver (<i>Cucurbita maxima</i>, <i>C. moschata</i>, y compris la courge musquée et la courge hubbard, ainsi que <i>Cucurbita mixta</i>, <i>C. pepo</i>, y compris la courge poivrée et la courge spaghetti), à l'exception des concombres (<i>Cucumis sativus</i>)</p>				<p>Ne pas utiliser sur des sols sableux dont la teneur en matières organiques est inférieure à 2 %.</p> <p><b>L'utilisation d'un autre herbicide homologué en mélange avec METALLICA augmente le risque de dommages à la culture.</b></p>
---	--	--	--	---

**AUBERGINE (PLANTS REPIQUÉS SEULEMENT)**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA</b>	<b>REMARQUES</b>
Postlevée, appliquer dans les 48 heures suivant le repiquage, mais avant la levée des mauvaises herbes	Morelle, graminées annuelles	1,15 – 1,25 L	<p>Utiliser les doses les plus faibles d'herbicide METALLICA sur les sols à texture grossière et les doses les plus fortes sur les sols à texture fine ainsi que pour les infestations de mauvaises herbes plus importantes. En général, le risque de dommages aux cultures est plus grand sur les sols à texture plus légère et avec les doses plus fortes.</p> <p>Le risque de dommages à la culture augmente dans le cas des repiquages hâtifs et lorsque la température du sol est inférieure à 10 °C.</p> <p>Les applications effectuées plus de 48 heures après le repiquage peuvent augmenter le risque de lésions foliaires.</p> <p>N'effectuer qu'une application par année.</p> <p>Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 150 L d'eau.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 1,25 L d'herbicide METALLICA par année sur les aubergines.</p> <p>Ne pas récolter les aubergines dans les 60 jours suivant le traitement.</p>

**CÉLERI**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>DOSE/HA D'HERBICIDE METALLICA<sup>1</sup></b>	<b>REMARQUES</b>
Après le repiquage du céleri et avant l'apparition des mauvaises herbes	Suppression de la morelle d'Amérique, du panic d'automne, de la morelle noire de l'Est, de la sétaire (verte, glauque, géante), de la digitale (sanguine, astringente), du panic capillaire et de l'échinochloa pied-de-coq ainsi que répression de l'amarante à racine rouge	Sols minéraux : 1,2-1,5 L/ha	<p>Appliquer dans 150-200 L d'eau/ha. Jets dirigés ou traitement généralisé. Application par voie terrestre seulement.</p> <p>Ne pas récolter dans les 62 jours suivant le traitement.</p> <p>En général, le risque de dommages à la culture repiquée est moindre avec un traitement par jets dirigés qu'avec un traitement généralisé. L'utilisation d'un adjuvant ou d'un autre herbicide homologué en mélange avec METALLICA augmente le risque de dommages à la culture à la suite d'un traitement en postlevée.</p> <p>METALLICA peut également être utilisé pour traiter l'espace entre les rangs dans les cultures sur planches à condition que la quantité totale d'herbicide METALLICA appliquée ne dépasse pas 1,75 L/ha pour la culture.</p> <p>Utiliser les plus faibles doses de METALLICA sur les sols à texture grossière et les doses plus fortes sur les sols à texture fine.</p>
	Répression des mauvaises herbes indiquées ci-dessus	Terres noires (matière organique > 20 %) : 1,5-1,75 L/ha	<p><b>Terres noires</b> : Appliquer avant l'apparition des mauvaises herbes. Utiliser la dose la plus élevée. Irriguer immédiatement après le traitement (0,5 pouce d'eau). Appliquer avant l'apparition des mauvaises herbes.</p> <p><b>ATTENTION : L'efficacité de ce produit sera réduite s'il est utilisé sur des sols à forte teneur en matières organiques.</b> Effectuer un essai biologique représentatif du champ avec les cultures qui seront ensemencées afin d'évaluer la sensibilité de celles-ci.</p> <p><b>REMARQUE</b> : L'HERBICIDE METALLICA PEUT ENDOMMAGER LES PLANTS REPIQUÉS AFFAIBLIS ET ENTRAÎNERA UNE BAISSSE DU RENDEMENT. POUR ÉVITER TOUT DOMMAGE, NE REPIQUER QUE DES PLANTS SAINS. NE PAS REPIQUER LORSQUE LE TEMPS EST HUMIDE OU FROID OU LORSQUE LES CONDITIONS DE CROISSANCE SONT DÉFAVORABLES. RESPECTER À LA LETTRE TOUTES LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET D'INCORPORATION.</p>

<sup>1</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide METALLICA pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

**PANAIIS**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES</b>	<b>DOSE D'HERBICIDE METALLICA</b>	<b>REMARQUES</b>
Prélevée (après le semis, avant la levée des mauvaises herbes et du panais)	Suppression de la morelle d'Amérique <sup>1</sup> , du panic d'automne, de la morelle noire de l'Est <sup>1</sup> , de la sétaire (verte, glauque, géante), de la digitale (sanguine, astringente), du panic capillaire et de l'échinochloa pied-de-coq ainsi que répression (uniquement) de l'amarante à racine rouge	Sols minéraux : 1,2-1,5 L/ha	<p><b>N'effectuer qu'une application par année. Si un traitement en prélevée a été effectué, ne pas retraiter en postlevée tard dans la saison.</b></p> <p>Utiliser les plus fortes doses d'herbicide METALLICA lorsque les populations de mauvaises herbes sont plus importantes.</p> <p>Appliquer dans 150-300 L d'eau/ha. Application par voie terrestre seulement.</p> <p>Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement.</p> <p>Une suppression réduite des mauvaises herbes peut être observée lorsque la densité des mauvaises herbes est élevée.</p> <p><b>Terres noires :</b> Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Irriguer immédiatement après le traitement (0,5 pouce d'eau).</p>
Post-levée (cultures à 3-5 au stade foliaire et les mauvaises herbes avant stade 2 feuilles)	Répression de la morelle d'Amérique <sup>1</sup> , du panic d'automne, de la morelle noire de l'Est <sup>1</sup> , de la sétaire (verte, glauque, géante), de la digitale (sanguine, astringente), du panic capillaire et de l'échinochloa pied-de-coq	Sols minéraux : 1,2-1,5 L/ha	<p><b>ATTENTION : L'efficacité de ce produit sera réduite s'il est utilisé sur des sols riches en matières organiques.</b> Effectuer un essai biologique représentatif du champ avec les cultures qui seront ensemencées afin d'évaluer la sensibilité de celles-ci.</p> <p><b>L'application de METALLICA peut endommager la culture, notamment en provoquant une perte de peuplement, en retardant la maturité et même en occasionnant une perte de rendement.</b></p>

<sup>1</sup> Parfois, les traitements en prélevée donnent de meilleurs résultats que l'incorporation au sol en présemis.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide METALLICA, est un herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide METALLICA et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:**

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide METALLICA ou les herbicides du même groupe 15 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda Cropchem au 1-844-810-5720.

AATREX<sup>®</sup>, AATREX Nine-0<sup>®</sup>, CALLISTO<sup>®</sup>, METALLICA<sup>®</sup>, PRINCEP NINE-T<sup>®</sup>, Banvel<sup>®</sup>, Credit<sup>®</sup>, Converge<sup>®</sup>, Glyphos<sup>®</sup>, Marksman<sup>®</sup>, Pursuit<sup>®</sup>, Pyramin<sup>®</sup>, Roundup Dry<sup>®</sup>, Roundup Original<sup>®</sup>, Roundup Transorb<sup>®</sup>, Sencor<sup>®</sup>, et Vantage<sup>®</sup> sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger ou à utiliser en traitement fractionné avec l'herbicide METALLICA pour connaître les recommandations propres à chaque culture.

SE CONFORMER AUX ÉTIQUETTES DE CES PRODUITS QUANT AUX MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGE S SUPPRIMÉES, AUX PRÉCAUTIONS, AUX AVERTISSEMENTS, AUX RESTRICTIONS, AUX MODES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION, AUX CULTURES DE LA ROTATION ET AU MODE D'EMPLOI DÉTAILLÉ RELATIVEMENT AUX VARIATIONS DE DOSAGE SELON LE TYPE DE SOL.